



Réunion de travail avec le Comité Interministériel de lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants

COMMUNIQUE FINAL

Le mercredi 15 février 2012, de 15 heures 45 minutes à 16 heures 30 minutes s'est tenue, au centre de conférence de l'immeuble CRRAE-UMOA d'Abidjan Plateau, une réunion de travail entre le Comité National de Surveillance, et le Comité Interministériel de lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants.

Cette réunion a été présidée par la Première Dame, Madame Dominique OUATTARA, Présidente du Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants et a enregistré la participation des Ministres membres du comité interministériel et les Organisations nationales et internationales membres du Comité National de Surveillance.

L'ordre du jour de cette rencontre a porté sur les points suivants :

1. présentation des membres du Comité National de Surveillance et des membres du Comité Interministériel de lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants ;
2. mode de collaboration entre les deux comités ;
3. fonctionnement du Comité Interministériel ;
4. élaboration et à la validation du Plan d'Action National de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants ;

5. coordination de la communication sur les actions des deux comités.

Cette rencontre de travail a été précédée par une réunion des membres du Comité National de Surveillance qui a eu lieu de 15 heures à 15 heures 45 ce jour même à l'espace CRRAE-UMOA.

Cette réunion technique des membres du Comité National de Surveillance a été présidée par la Première Dame et a porté sur les points suivants :

1. présentation des différents membres du Comité National de Surveillance ;
2. validation de la composition du Comité National de Surveillance ;

3. projet d'actions prioritaires pour l'année 2012 ;

4. mode de fonctionnement du Comité National de Surveillance.

Au terme de la réunion des membres du Comité National de Surveillance, il a été retenu ce qui suit :

Au niveau de la composition du Comité

Le Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants est composé des Organisations suivantes :

Organisations internationales

- 1- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
- 2- BIT (Bureau International du Travail)
- 3- ONG internationale Save The Children
- 4- BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance)
- 5- Fondation ICI (International Cocoa Initiative)

Organisations nationales

- 6- Conseil du Café Cacao
- 7- GEPEX (Groupement des Exportateurs)
- 8- GNI (Groupement des Négociants Internationaux)

9- UGTCl (Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire)

10- Forum National des ONG d'Aide à l'Enfance ;

11- ONG Nationale Fraternité Sans Limite

12- Coopérative Agricole Kavokiva du haut sassandra

13- IRC (International Rescue Committee)

14- Fondation Children of Africa

Au niveau des actions prioritaires pour l'année 2012

Les actions prioritaires seront déterminées à la prochaine rencontre du comité.

Au niveau du mode de collaboration entre les deux comités

- L'instauration de réunions périodiques entre les deux comités (une réunion par mois) ;
- L'instauration de réunions périodiques entre les deux Secrétariats Exécutifs (deux fois par mois)

Au terme de la rencontre entre les deux comités, les recommandations suivantes ont été faites :

- Les comités sont invités à élaborer leurs budgets respectif ;
- De mettre en place une cellule de communication afin d'élaborer une stratégie commune de communication.

Pour le Comité National de Surveillance et le Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

Je vous remercie

Fait à Abidjan, le 15 février 2012